Image not found or type unknown

vol de voiture qui était immobilisé par la police nationale

Par **cliors17**, le **23/01/2013** à **18:44**

Bonjour,
en Avril 2012, j'ai été victime d'une dégradation sur mon véhicule avec vol des papiers (CG, carte bancaire, permis de conduire et passeport)à mon appartement situé dans le 91. après prise en charge par l'assurance et réparation du véhicule, j'ai stationné mon véhicule à ma résidence principale en Saône et loire et emprunter un véhicule à un membre de ma famille. En juillet de la même année étant en congé, ma voiture à été immobilisé pour défaut de contrôle technique suite à un contrôle routier survenu en région parisienne.il faut que vous sachiez que je n'avait pas encore effectuer le renouvellement de ma CG suite au vol du mois d'avril.J'ai mandater une société de dépannage pour remorquer la voiture du commissariat au centre de contrôle technique afin d'effectuer un contrôle et j'ai du faire des réparations couteuses avant de passer la contre visite.j'ai rapatrié mon véhicule à mon domicile principal en Saone et loire pendant 2 mois (le temps de recevoir les pièces d''tachées et effectuer la réparation). Ensuite, au mois d'octobre j'ai pris rendez-vous au centre de contrôle technique où avait eu lieu le premier contrôle puis stationné le véhicule en attendant le jour du rendez-vous.Malheuresement, la veille du RDV mon véhicule à été volé avec tous les documents relatifs(avis d'immobilisation, déclaration de vol de la carte grise et enfin le rapport du premier contrôle technique).Malgré que je sois assuré tous risque, mon assureur refuse de prendre en charge ce sinistre sous prétexte que je n'avais pas à circuler avec mon véhicule étant donné qu'il était immobilisé.je peux prouvé que je ne circulais pas avec excepté pour l'emmener au contrôle technique pour la contre visite.Que puis je faire?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés